ACADÉMIE ROYALE DE [illegible]
XI 173

Monsieur, comme mon dessein n'est point de mettre mon nom
a la tête de la these premiere venue, j'ay fait des reflexions
ulterieures a ceque vous m'avez fait l'honneur de me proposer
hier par votre lettre. je vous envoye donc un exemplaire de
ma these dont j'ay retranché ceque peut choquer les princes ou
les ministres ainsi que vous me le marquez. apres ces retranchemens
je ne crois pas qu'il reste aucune difficulté. je n'ay aucun egard a
celles que pourroient vous faire naitre quelques partisans de l'inoculation.
j'ay autant de droit de soutenir la negative qu'ils en ont de debiter
en sa faveur. je vous prie d'estre bien persuadé que M. Cantwel votre
confrere est cent piques au dessus de nos chetifs petits miserables
journalistes ecrivains mercenaires. a l'egard du S.r de la Condamine
et de l'academie il ne leur est pas plus permis d'invectiver contre
les medecins ainsi qu'ils l'ont fait qu'il m'est permis de repondre a
leurs mauvais propos.

ainsi, Monsieur, vous pouvez ~~[illegible]~~ ordonner que l'on passe les retranchemens
cy marqués; et j'insiste a ceque ma these soit soutenue jeudy prochain
comme il a été arreté. cela est tres possible. il n'y a pas une heure

ARC 28 n° 39 (c)

de travail a corriger. on peut tirer demain et la porter mercredy
M. M. les docteurs etant deja avertis pour jeudy. c'est meme le
moyen le plus expedient pour vous, parce que un avertissement
qu'il n'y a point de these jeudy pourroit exciter des mecontentemens
auxquels vous devez obvier &c &c.

P.S. vous admirerez, s'il vous plait, Monsieur, avec quelle
facilité je retranche tout le tronchin. j'ay meme ôté le
<u>lentissimo aromatico Medicamine</u> de peur qu'on ne veuille
y reconnoitre le petit medecin et apoticaire de village, qui
est si fêté, quoy qu'il ne vienne pas de plus loin que de
Sottens. ainsi le cinquieme corollaire n'aura que cinq lignes;
c'est bien assez dans la circonstance presente.

ce 11 avril 1757.

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE
BIBLIOTHEQUE

Jacob Robert Martin Maximus Jacob
[illegible] M. Clavin
[illegible] en 1757